

La [loi sur le prêt en bibliothèque](#) et la rémunération des auteurs a été adoptée par le Sénat le 8 octobre 2002 pratiquement dans les termes proposés par les ministres de la Culture.

L'ABF se réjouit que ce texte ait été adopté à l'unanimité traduisant en cela un consensus très large.

Nous souhaitons que le débat de l'Assemblée Nationale reflète le même esprit de soutien à la création littéraire et de reconnaissance du service public des bibliothèques et légitime ainsi l'action de celui-ci .

L'action de l'ABF se prolongera par une attention particulière aux **compensations** permettant aux bibliothèques de maintenir ou de développer leurs acquisitions, mais aussi aux modalités des procédures de marché pour que les intérêts de la librairie de proximité soient sauvegardés. L'ABF souhaite également apporter la contribution des professionnels des bibliothèques en participant aux instances de répartition des droits issus en partie de l'abandon des remises.

L'ABF rappelle cependant la nécessité pour notre pays d'une **loi qui proclame le droit des citoyens à l'information**, la formation, la culture et les loisirs à travers les bibliothèques dont les missions et les statuts doivent être clairement définis à l'instar des pays modernes et démocratiques.

Les relations, désormais sereines avec nos partenaires naturels que sont les auteurs, les éditeurs et les libraires doivent se développer car elles contribuent à la reconnaissance de l'utilité et à la complémentarité de chaque élément de la chaîne du livre et de l'information. Sans porter de jugement sur le fonds, l'ABF se réjouit du ton et de la préoccupation du développement des bibliothèques universitaires à travers un récent communiqué du SNE concernant l'édition électronique.

Enfin, l'ABF ne peut que se réjouir de l'élection d'une nouvelle municipalité à **Vitrolles**. L'effort à faire pour rétablir des conditions normales d'exercice du droit à l'information et la lecture est considérable, en particulier pour permettre la satisfaction des besoins du public, pour rétablir un bon niveau d'encadrement professionnel et une véritable politique d'acquisition. L'ABF encourage la municipalité de Vitrolles à donner sa priorité à cet objectif.

A Paris, le 9 octobre 2002

Le bureau de l'ABF

Gérard Briand, président